

Ecole primaire de St Fort sur gironde

12bis rue des écoles

17240 SAINT FORT SUR GIRONDE

Elémentaire : ☎ 05 – 46 – 49 – 90 – 85

Maternelle : ☎ 05 – 46 – 49 – 94 – 63

✉ e-st-fort-sur-gironde@ac-poitiers.fr

Note de rentrée

Année scolaire 2015-2016

Organisation et horaires de l'école

La semaine scolaire change, soit 4 jours et demi d'école (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi). Horaires : voir emploi du temps joint.

L'ouverture du portail est effectuée 10 minutes avant la classe. Pour le bon déroulement de la classe, **merci de respecter les horaires**.

Les modalités concernant **l'aide personnalisée** aux élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages vous seront données lors de la réunion de rentrée par les enseignants.

Vacances scolaires

Changement de zones: zone A pour notre école

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans- Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Reprise des cours : lundi 31 août 2015		
Reentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : mardi 1er septembre 2015		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 17 octobre 2015 Reprise des cours : lundi 2 novembre 2015		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 19 décembre 2015 Reprise des cours : lundi 4 janvier 2016		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 13 février 2016 Reprise des cours : lundi 29 février 2016	Fin des cours : samedi 6 février 2016 Reprise des cours : lundi 22 février 2016	Fin des cours : samedi 20 février 2016 Reprise des cours : lundi 7 mars 2016
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 9 avril 2016 Reprise des cours : lundi 25 avril 2016	Fin des cours : samedi 2 avril 2016 Reprise des cours : lundi 18 avril 2016	Fin des cours : samedi 16 avril 2016 Reprise des cours : lundi 2 mai 2016
Vacances d'été	Fin des cours : mardi 5 juillet 2016		

Assurance scolaire

Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties, piscine, etc.). Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit les risques **responsabilité civile** et **individuelle accident**.

Notez que l'attestation d'assurance devra être remise à l'enseignant sans tarder.

Coopérative scolaire

L'école adhère à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) et chaque classe dispose d'un compte de coopérative. Une participation financière à cette coopérative est demandée aux parents dans le but de financer des projets spécifiques, sorties, etc. Si cette **participation n'est pas obligatoire**, elle est **néanmoins essentielle** pour que les enfants vivent des projets différents au quotidien. Pensez à remplir le document ci-joint.

Activités nautiques

(Voile-Natation)

Ces activités étant **obligatoires**, veuillez remettre un certificat médical pour toute dispense éventuelle, au maître de la classe.

Absences (attention : nouvelle réglementation)

Les parents doivent prévenir l'école le jour même, dès 9h00, de toute absence de leur enfant.

De plus, un bulletin évoquant les raisons de l'absence de votre enfant devra être remis à l'enseignant dès le retour de l'enfant. A partir de 4 demi-journées d'absences cumulées non justifiées, le directeur constituera un dossier d'absence et le transmettra au service académique.

Retards

Les parents doivent veiller aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que les enfants arrivent à l'heure. Ils viennent également rechercher leurs enfants à l'heure. En cas de retard **exceptionnel**, une **sonnette** est à votre disposition à **l'entrée de l'école**.

Absences des maîtres

En principe, tout maître absent est remplacé le jour même. Dans le cas contraire, les enfants sont accueillis dans une autre classe dans la limite des règles de sécurité.

Relations parents-

Les parents sont invités à signaler tout problème médical ou familial aux enseignants. Les parents peuvent rencontrer les enseignants à l'occasion de la rentrée ou sur rendez-vous (noter

enseignants	un mot dans le cahier de liaison).
Cahier de liaison	C'est le lien entre les parents et les enseignants. Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées par les parents, <u>après que ceux-ci en aient pris connaissance</u> . De même, les parents peuvent inscrire une demande de rendez-vous... Certaines informations sont distribuées par famille et non à chaque enfant. Dans ce cas, ce sont les aînés de chaque famille qui les reçoivent dans leur cahier de liaison.
Matériel	Ne pas apporter de bonbons ou autres friandises . Les jeux, jouets, téléphones, consoles vidéo, MP3, 4 ainsi que tout autre objet de valeur (notamment les bijoux...) sont interdits dans l'enceinte de l'école. Chaque élève doit avoir le matériel demandé par son enseignant. Lors de la rentrée, l'école fournit quasiment la totalité du matériel nécessaire pour tendre vers une école gratuite. Dans des conditions d'utilisation normale, ce matériel est largement suffisant pour l'année. <u>Des livres seront également prêtés aux élèves</u> . De ce fait, il est attendu le soin et le respect de l'ensemble du matériel. Tout matériel manquant ou détérioré devra être remplacé par les familles.
Coucher	Les parents doivent veiller à ce que les enfants se couchent à une heure raisonnable . Leur attention et réussite dans les activités scolaires en dépendent.
Vaccinations	Les parents s'assurent que les rappels obligatoires des enfants sont bien à jour.
Parasites	Aucune école n'est à l'abri des poux . Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête de leurs enfants. Il existe désormais des produits très efficaces. Pour les enfants sensibles aux produits de traitement, une méthode peu onéreuse, efficace et naturelle existe : il suffit, 15 minutes chaque soir, durant une semaine , de verser de l'huile végétale sur les cheveux et de passer le peigne à poux. (les poux ne peuvent s'accrocher et se retrouvent sur le peigne). Pensez également à laver draps, couverture, housse de canapé...
Cantine	Une serviette de table est à prévoir pour la maternelle. Elle sera ramenée dans les familles tous les vendredis pour lavage. Un règlement de la cantine a été édité par le maire et vous est remis pour signature.
EPS	Les enfants en font régulièrement. Par conséquent, ils ne doivent pas porter de vêtements entravant les mouvements. Une tenue sportive est donc obligatoire. Des chaussures adaptées à la pratique du sport sont demandées (baskets qui tiennent la cheville, pas de petites chaussures fines).
Direction et Secrétariat	La direction de l'école élémentaire et maternelle est assurée par M. RIVET . Il se tient à disposition des familles pour toutes informations, discussions ou problèmes éventuels. Pensez à demander un RDV sur le cahier de liaison de votre enfant ou oralement au portail. Mme Dominique Williame, secrétaire de direction, assure les tâches administratives sous la direction de M. Rivet. <u>IMPORTANT</u> : pensez à nous rapporter complétés, les formulaires administratifs joints et attestations, le plus rapidement possible.

*L'équipe pédagogique du RPI Lorignac-St Dizant du Gua et St Fort sur Gironde
vous souhaite un bonne rentrée
ainsi qu'une bonne année scolaire 2015-2016*